



Préavis N° 04/2022
Demande d'un crédit de CHF 80'000 pour la réfection d'une partie
de la rte de Bourg-Dessous sur une longueur de 80 m.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule :

La route principale qui traverse notre village, route de la Chapelle/route de Bourg-Dessous nécessite une réfection totale dans un futur proche. La surface doit être renouvelée ainsi que la canalisation qui date des années 1950 et qui est vétuste. Les coûts de ces travaux sont conséquents et la municipalité a donné la priorité à d'autres projets pour cette législature.

Néanmoins, la route de Bourg-Dessous à partir de la « Place du Village » sur une longueur de 80 m a subi une détérioration importante cet hiver et demande une attention immédiate. Une simple réparation des trous et fissures est peu envisageable, car difficile et coûteuse vu l'ampleur des dégâts, et non durable. La municipalité considère judicieux d'opter pour une réfection totale de ce tronçon, comme celle effectuée sur la route de la Chapelle à l'entrée du village en 2021.

L'analyse optique de la canalisation des eaux claires et des eaux usées a été effectuée sur cette partie. Les tuyaux des eaux usées sont en bon état. Les tuyaux des eaux claires auront besoin d'un curage.

2. Descriptive des travaux prévus :

Une entreprise a établi un devis pour le rabotage complet de la surface qui comprend :

- Le rabotage de la chaussée existante ;
- Le compactage généralisé de la planie avant enrobés ;
- La fourniture d'un enrobé type AC T 22 S sur 6.5 cm ;
- La fourniture d'un enrobe type AC 11 S sur 3.5 cm ;
- La mise à niveau des ouvrages existants (regards, grilles) ;

Il serait possible que quelques travaux concernant le fond de coffre s'ajoutent à certains endroits. Ces travaux éventuels ne figurent pas dans le devis, mais seront couverts par le montant de réserve de 12 %.

La technique Colfibre, appliquée à une partie de la route de la Chapelle, n'est pas adaptée sur ce tronçon, étant donné les dégâts de la chaussée.

Le montant total de l'offre s'élève à :	51'152.70
5 couverts de chambres :	7'500.00
Une participation à l'analyse optique de la canalisation :	600.00
12 % de ce montant sont ajoutés comme réserve :	7'111.00
15 % renchérissement :	9'955.00

Considérant la situation actuelle du coût des marchandises en permanente augmentation, 15 % de ce montant sont ajoutés pour tenir compte de la possibilité de l'évolution réelle des prix pour les matières liées au pétrole : chf. 9'955.00

L'entreprise garantit la présente offre jusqu'au 3 juin 2022, et se réserve d'adapter les prix après cette date. Le calcul de renchérissement sera fait sur la base des indices KBOB (Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics) ou sur la base des pièces justificatives.

Ainsi, le total arrondi de la présente demande de crédit s'élève à **chf 80'000,-**.

En cas de travaux communs avec ceux de la déchetterie, les frais pour l'installation du chantier diminueraient de chf 1'500.00.

De plus, s'agissant d'une route cantonale traversant la localité sur 75m, les travaux pourraient bénéficier d'une subvention cantonale importante. Pour les travaux sur la route de la Chapelle, la subvention octroyée était de 41.9 % des coûts totaux.

La route sera fermée à tout trafic pendant 3 jours.

3. Financement :

La municipalité propose de financer ce montant par la trésorerie courante.

4. Amortissement :

La municipalité propose d'amortir ce montant sur une durée de 30 ans en accord avec l'art. 17 du règlement de la comptabilité sur les communes, à charge du compte de fonctionnement du chapitre des routes numéro 43, la première fois l'année suivant la fin des travaux.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la municipalité de Ropraz propose au Conseil général de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Ropraz,

- vu le préavis municipal no 04/2022
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser les travaux de réfection d'une partie de la rte de Bourg-Dessous sur une longueur de 80 m,
- d'octroyer un crédit de chf 80'000.00 à cet effet,
- d'autoriser le financement de ces travaux par la trésorerie courante,
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans

Le présent préavis a été adopté par la municipalité dans sa séance du 9 mai 2022.

Au nom de la municipalité

Le Syndic



Daniel Henry



La Secrétaire



Martine Godat